

Motion du 6 mars 2024 de Mmes et MM. Alpha Oumar Dramé, Delphine Wuest, Jacqueline Roiz, Anna Barseghian, Hanumsha Qerkini, Leyma Milena Wisard Prado, Elena Ursache, Ana Maria Barciela Villar, Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Omar Azzabi, Christian Zaugg et Pascal Holenweg: «Pour un respect des couloirs de biodiversité pour les écureuils dans les nouvelles zones densément urbanisées de la ville de Genève».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 26 novembre 2024)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la forte densification des quartiers de Champel et Malagnou, résultant en une augmentation de la pression sur l'habitat naturel des animaux, en particulier des écureuils;
- le nombre croissant d'écureuils tués par les véhicules sur les routes de Malagnou et de Florissant en raison de la fragmentation de leur habitat au risque d'extinction de cette espèce;
- la nécessité de préserver la biodiversité urbaine et de maintenir des corridors biologiques pour permettre aux animaux de se déplacer en toute sécurité;
- l'importance des passerelles naturelles pour permettre aux écureuils et à d'autres espèces animales de traverser les rues et les zones urbanisées en toute sécurité;
- la nécessité d'une cohabitation harmonieuse entre la vie urbaine et la nature, contribuant ainsi à la préservation de la faune locale;
- la prise en compte des principes de la loi sur la protection de la nature et du paysage, ainsi que la législation sur la biodiversité, dans la conception et la mise en œuvre de ces passerelles naturelles;
- les dispositions de la législation sur la protection de la nature et du paysage, notamment la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et la loi sur la biodiversité du 14 septembre 2012 (LBio), qui encouragent la préservation des habitats naturels,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à élaborer un concept détaillé visant à créer des passerelles naturelles pour les écureuils et autres animaux dans les zones fortement urbanisées, en particulier dans les quartiers de Champel et Malagnou;

- à mettre en place des passages sécurisés entre les rues, intégrés de manière harmonieuse dans l'environnement urbain, pour permettre aux écureuils de se déplacer en minimisant les risques d'accidents avec les véhicules;
- à sensibiliser la population à l'importance de la préservation de la biodiversité urbaine et des corridors biologiques.